EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 47

AVENANTS DE PROROGATION AUX CONVENTIONS VILLE-CCAS CONCERNANT L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS PAR L'ENTREPRISE ADAPTÉE ET L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Par conventions en date du 10 décembre 2012, la Ville a confié au CCAS l'entretien de divers espaces verts municipaux :

- d'une part l'entretien des espaces verts du Parc Montjuzet par l'entreprise adaptée qui représente 16 700 heures de travail confiées à des personnes en situation de handicap, encadrées par les équipes du CCAS

- d'autre part l'entretien de divers espaces verts sur les secteurs des Vergnes, de Croix-de-Neyrat et de la Gauthière par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail qui représente 15 à 20 travailleurs handicapés répartis en trois équipes.

Ces conventions, qui donnent toutes deux satisfaction, arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Il est donc envisagé de les renouveler pour une durée d'un an, en attendant d'avoir plus de visibilité sur la mise en place d'un service commun communautaire de gestion des espaces verts.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la prorogation d'un an des deux conventions visées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ci-joints et à effectuer tous actes y afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 juillet 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Monique BONNET

AVENANT n°1

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU PARC MONTJUZET AVEC L'ENTREPRISE ADAPTEE DU CCAS

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, Etablissement public administratif, dont le siège est situé, 1 Rue Saint-Vincent, 63 000 Clermont-Ferrand, gestionnaire de l'entreprise adaptée, représenté par Madame Nicaise JOSEPH, Vice Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2016.

Et

La Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire Monsieur Olivier BIANCHI habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2016.

Préambule :

Le C.C.A.S. de Clermont-Ferrand a sollicité la commune afin de prévoir la prolongation de la durée de la convention conclue en date du 10 décembre 2012 pour une année supplémentaire.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE

L'article 3 « Durée de la convention » est complété comme suit :

Après le premier alinéa, est intégré un nouvel alinéa rédigé comme suit :
« La durée de la convention initialement prévue pour quatre ans à compter du 1er janvier 2013 est prorogée pour une année supplémentaire, son terme est fixé au 31 décembre 2017.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait et signé à CLERMONT-FERRAND,
En trois exemplaires,
Le

Pour la ville de Clermont-Ferrand	**Pour le C.C.A.S. de Clermont-Ferrand**
Pour le Maire et par délégation	**Pour le Président et par délégation**
L'adjointe	**La Vice-Présidente**
Monique BONNET	**Nicaise JOSEPH**

AVENANT n°1
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COLLECTIVE DE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, Etablissement public administratif, dont le siège est situé, 1 Rue Saint-Vincent, 63 000 Clermont-Ferrand, gestionnaire de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.), représenté par Madame Nicaise JOSEPH, Vice Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2016.

Et

La Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire Monsieur Olivier BIANCHI habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2016.

Préambule :

Le C.C.A.S. de Clermont-Ferrand a sollicité la commune afin de prévoir la prolongation de la durée de la convention conclue en date du 10 décembre 2012 pour une année supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en date du 3 mai 2016.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE

L'article 2 « Durée de la mise à disposition » est complété comme suit :

Après le premier alinéa est inséré la modification suivante :

« La durée de la convention initialement prévue pour quatre ans à compter du 1er janvier 2013 est prorogée pour une année supplémentaire, son terme est fixé au 31 décembre 2017.

Le troisième alinéa est modifié comme suit :

Sous réserve de l'accord express de la ville de Clermont-Ferrand, la prolongation peut intervenir au-delà des cinq ans par voie d'avenant, elle est alors subordonnée à l'accord de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Cet accord est demandé par la Vice-Présidente du CCAS.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait et signé à CLERMONT-FERRAND,
En trois exemplaires,
Le

Pour la ville de Clermont-Ferrand Pour le Maire et par délégation L'adjointe	Pour le C.C.A.S. de Clermont-Ferrand Pour le Président et par délégation La Vice-Présidente
Monique BONNET	Nicaise JOSEPH